

Formation PIDA

Arbitrage commercial international

Etude d'un cas pratique selon le Règlement d'arbitrage d'ICC

Sous l'égide de l' **Institut du droit des affaires internationales d'ICC**

Dates : 17 – 20 mai 2010 (3^{1/2} jours)

Lieu : Chambre de commerce internationale
38, Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

23.5 CLE credits
19.5 MCLE credits
19.5 heures CPD*
19.5 heures CNB*

Objet

Tenant compte des dernières avancées de la Cour internationale d'arbitrage d'ICC et conçue pour répondre aux besoins concrets des acteurs du commerce international, **cette formation repose essentiellement sur la simulation d'une procédure arbitrale.**

Elle permettra aux participants d'approfondir leurs connaissances et leur pratique de cet outil-clé du commerce international, et de mieux appréhender les différences dans les cultures et les pratiques juridiques.

*Formation professionnelle continue : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 40892 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

** Cette formation est en cours d'homologation auprès du CNB, ainsi que pour les heures de CPD.*

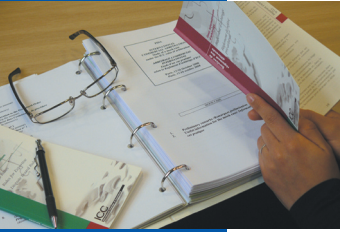
 **Services**
Chambre de commerce internationale
L'organisation mondiale des entreprises

Département Events

ICC Events

Arbitrage commercial international

Etude d'un cas pratique selon le Règlement d'arbitrage d'ICC



A qui s'adresse cette formation ?

- Directeurs juridiques et juristes d'entreprise ayant des activités liées à l'arbitrage commercial international
- Magistrats
- Avocats
- Négociateurs internationaux
- Toute personne impliquée dans le commerce international et les modes de résolution des conflits

Méthodes de travail

- Etude d'un cas pratique au sein de groupes de travail limités à une dizaine de personnes. Le cas pratique sera envoyé à l'avance aux participants afin qu'ils puissent l'étudier pour mieux se préparer aux travaux de groupe, et identifier les clauses contractuelles en lien avec les faits
- Exposés techniques et pratiques animés par des experts internationaux de l'arbitrage
- Echange permanent entre participants et intervenants lors de séances plénières interactives

Lundi 17 mai

09h30 – 17h00

09h00 – 09h30 Accueil

La Demande d'arbitrage

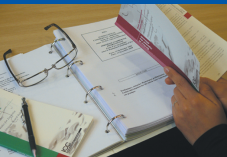
MATIN

- L'arbitrage dans le monde actuel
- Principes généraux de l'arbitrage
- Présentation d'ICC et positionnement de l'arbitrage ICC
- Les services de règlement des différends d'ICC

APRES-MIDI

- Groupes de travail sur la préparation et la rédaction de la Demande d'arbitrage
- Rapport et débat sur les travaux des groupes

Cocktail



Mardi 18 mai

09h30 – 17h00

La Réponse à la Demande

MATIN

- Groupes de travail sur la préparation et la rédaction de la Réponse à la Demande
- Rapport et débat sur les travaux des groupes

APRES-MIDI

- Rôle du Secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage d'ICC avant l'Acte de mission
- Choix et désignation des arbitres
- Approche procédurale : droit civil versus common law

Dîner

Mercredi 19 mai

09h30 – 17h15

L'Acte de mission

MATIN

- Pouvoirs, devoirs et rôle de l'arbitre
- Groupes de travail sur la préparation et la rédaction de l'Acte de mission
- Rapport et débat sur les travaux des groupes
- Simulation d'une audience de procédure

APRES-MIDI

- Simulation d'une audience arbitrale
- Instruction, témoignages et autres preuves – Contre-interrogatoire
- Plaidoiries orales

Visite d'un musée

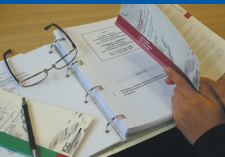
Jeudi 20 mai

09h30 – 13h15

La Sentence

MATIN

- Groupes de travail sur la préparation et la rédaction de la Sentence
- Rapport et débat sur les travaux des groupes
- Rôle du Secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage d'ICC, de l'Acte de mission à la fin de la procédure
- Exécution des sentences arbitrales – La Convention de New York
- Conclusion



Frais d'enregistrement

Tarifs H.T. pour les résidents de l'Union Européenne assujetti à la TVA (N° de TVA Intracommunautaire obligatoire) et les résidents hors Union Européenne :

Jusqu'au 22 mars 2010 : "Tarif spécial"

- Pour les membres ICC : 1 570 euros
- Pour les non-membres : 1 690 euros

Après le 22 mars 2010

- Pour les membres ICC : 1 810 euros
- Pour les non-membres : 1 930 euros

Tarifs T.T.C. (TVA 19,6%) pour les résidents en France et les résidents de l'Union Européenne sans n° de TVA Intracommunautaire

Jusqu'au 22 mars 2010 : "Tarif spécial"

- Pour les membres ICC : 1 877,72 euros
- Pour les non-membres : 2 021,24 euros

Après le 22 mars 2010

- Pour les membres ICC : 2 164,76 euros
- Pour les non-membres : 2 308,28 euros

Les frais d'enregistrement couvrent toutes les activités du séminaire, incluant les documents de travail, les déjeuners, les rafraichissements, un cocktail lundi soir, un dîner mardi, une visite d'un Musée le mercredi(*). Les frais de séjour et de voyage ne sont pas compris dans les frais d'enregistrement.

(* Sous réserve de modification de la part des organisateurs.

Comment s'inscrire

Enregistrez-vous en ligne et économisez 20 euros* sur **www.iccevents.org**.

**Paiement sécurisé par carte de crédit*

ou complétez et retournez le bulletin d'inscription en indiquant le mode de règlement à :

Courriel : events@iccwbo.org

Tél : +33 (0)1 49 53 30 42

Télécopieur : +33 (0)1 49 53 30 30

Par courrier : ICC Services / Events Department, 38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

L'inscription sera confirmée dès réception du bulletin d'inscription accompagné des frais d'enregistrement.

Langues de travail

Français et anglais avec interprétation simultanée.

Conditions d'admission des candidats

Pour être admis, les candidats doivent avoir une parfaite maîtrise de l'anglais et/ou du français, et avoir acquis une expérience de la négociation des contrats internationaux. Pour encourager une participation active de chacun, le nombre de participants est limité à 40 en séance plénière et à 10 personnes en groupe de travail. Les participants sont tenus d'assister à toutes les séances de travail.

Organisation du voyage et hébergement

L'organisation du voyage et la réservation des chambres d'hôtel incombent à chaque participant. Une liste d'hôtels avec lesquels ICC a négocié des tarifs préférentiels sera envoyée dès réception du bulletin d'inscription. Une lettre d'invitation de la part d'ICC pour l'aide à l'obtention d'un visa peut être envoyée à la demande du participant uniquement après réception des frais d'enregistrement.

Formation professionnelle continue

ICC Events est habilité par la Law Society et les Barreaux d'Angleterre et du Pays de Galles, de Californie et de New York à dispenser des formations comptant au titre des "crédits MCLE/CLE" et des "points CPD". Cette formation est en cours d'homologation auprès du CNB pour les avocats en France.

Formation professionnelle continue : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 40892 75.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Annulation

Seules les annulations formulées par écrit seront prises en considération. Pour toute demande reçue **avant le 16 avril 2010**, le remboursement des frais d'enregistrement se fera sous déduction d'une retenue de 50% pour frais de dossier. **Pour toute demande reçue après ce délai, la contribution aux frais restera due en totalité.** Dans ce cas, l'inscription pourra être transférée à une autre personne remplissant les conditions d'admission requises, sous réserve de l'accord du responsable d'ICC Events. ICC Services se réserve le droit d'annuler cet événement, de faire des modifications aux horaires du programme ou à l'identité des orateurs. Dans l'éventualité de l'annulation de l'évènement, les participants se verraient remboursés en intégralité. Cependant, ICC Services ne saurait être tenu de rembourser toute dépense annexe incombant au participant.

**Arbitrage commercial international : Etude d'un cas pratique
Paris, 17 – 20 mai 2010**

Enregistrez-vous en ligne et économisez 20 euros! www.iccevents.org

ou complétez et retournez votre bulletin d'inscription à events@iccwbo.org Télécopieur : +33 (0)1 49 53 30 30

TITRE / NOM / PRENOM	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
FONCTION	<input type="text"/>		
NOM DE SOCIETE	<input type="text"/>		
ADRESSE	<input type="text"/>		
VILLE/ ETAT / CODE POSTAL	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>	TEL.	<input type="text"/>
COURRIEL	<input type="text"/>	TELECOPIEUR	<input type="text"/>

Tarifs H.T. pour les résidents de l'Union Européenne assujetti à la TVA (*N° de TVA Intracommunautaire obligatoire*)* et les résidents hors Union Européenne :

Jusqu'au 22 mars 2010 : "Tarif spécial"

- Pour les membres ICC : 1 570 euros
 Pour les non-membres : 1 690 euros

Après le 22 mars 2010

- Pour les membres ICC : 1 810 euros
 Pour les non-membres : 1 930 euros

N° de TVA Intracommunautaire (*obligatoire**)

Code spécial (CN, etc...)

* Depuis le 1er janvier 2010, selon l'article 196 du Règlement 143/2008 du Conseil (CE) du 12 février 2008, il appartient dorénavant au client assujetti à la TVA de réaliser l'auto liquidation de la TVA auprès de son administration fiscale.

Tarifs T.T.C. (TVA 19,6%) pour les résidents en France et les résidents de l'Union Européenne sans n° de TVA Intracommunautaire :

- Pour les membres ICC : 1 877,72 euros
 Pour les non-membres : 2 021,24 euros
 Pour les membres ICC : 2 164,76 euros
 Pour les non-membres : 2 308,28 euros

Par carte de crédit : American Express Euro/MasterCard Visa

Numéro de carte : Date d'expiration :

Nom du titulaire :

Par virement bancaire : nom de la banque : **LCL**

Compte N° 0000060021B Clé RIB 64 Code Banque 30002 Code Guichet 04866

Swift : CRLYFRPP IBAN : FR61 3000 2048 6600 0006 0021 B64

Veuillez mentionner la référence "S 1014" ainsi que le nom du participant.

Date :

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire seront utilisées pour votre inscription. Elles seront sauvegardées dans les bases ICC pour la seule utilisation de l'ICC (Chambre de Commerce Internationale et la filiale qu'elle détient intégralement, ICC Services). Conformément à la loi française "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en contactant l'ICC à registrationevents@iccwbo.org. Les informations recueillies pourront être utilisées par l'ICC pour vous tenir informé de développements dans votre sphère d'activité à travers des publications, abonnements, événements et autres offres commerciales.

Veuillez indiquer si vous désirez recevoir ces informations

oui non.

Désirez-vous recevoir des offres commerciales d'organisations associées, en particulier des comités nationaux de l'ICC : oui

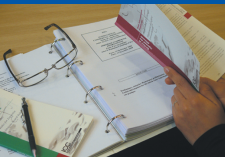


Frais
d'enregistrement

Mode de
paiement

Protection
des données





Président de l'Institut ICC

- **Serge Lazareff**
Avocat à la Cour, France

Président de cette formation PIDA

- **Antonio Crivellaro**
Avocat Associé, Bonelli Erede Pappalardo, Italie

Orateurs

- **Olivier Caprassé**
Professeur, Université de Liège, Belgique
- **Jean-Christophe Honlet**
Avocat Associé, Salans, France
- **Wolfgang Kühn**
Senior Partner, Heuking Kühn Lüer Wojtek, Allemagne
- **Marnix Leijten**
Avocat Associé, De Brauw Blackstone Westbroek, Pays-Bas
- **Andrew de Lotbinière McDougall**
Avocat Associé, Perley Robertson Hill & McDougall, Canada
- **Vera Van Houtte**
Avocat Associé, Stibbe, Belgique

Représentants d'ICC

- **Eduardo Cue**
Rédacteur et relations avec les médias, ICC Press and Information Office, Paris
- **Emmanuel Jolivet**
Conseiller Général, Cour internationale d'arbitrage d'ICC; Directeur Adjoint, Service de règlement des différends d'ICC, Paris
- **Laurence Marquis**
Conseiller Adjoint, Cour internationale d'arbitrage d'ICC, Paris
- **Laetitia de Montalivet**
Directrice, ICC Events / Institut du droit des affaires internationales d'ICC, Paris
- **Sybille de Rosny-Schwebel**
Business Development Manager, ICC Events / Institut du droit des affaires internationales d'ICC, Paris
- **Hannah Tümpel**
Responsable, Service de Règlement des Différends de la CCI – ADR, Expertise, Dispute Boards et DocDex, Paris